

**DEC140795DAJ**

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC060010DAJ du 10 janvier 2006 portant nomination de Mme Raja Drissi-Daoudi aux fonctions de directrice administrative de la direction de la communication ;

**Vu** la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions relevant des missions de la direction de la communication (DirCom).

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte Perucca, délégation est donnée à Mme Raja Drissi-Daoudi, directrice adjointe de la communication, en charge de l'administration, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3.** – La décision DEC105301DAJ du 3 janvier 2011 portant délégation de signature à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication, est abrogée.

**Art. 4.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs